

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, TRICOT Sylvie, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : L'ANTHOËN Audrey,

Mr HUVENOIT François a été élu secrétaire.

Date de convocation : 10/11/2011

Date d'affichage : 10/11/2011

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12 – Votants 12

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibérations : Plan Local d'Urbanisme
- Personnel – renouvellement de contrat
- Budget annexe assainissement – détermination du prix, de l'abonnement, et des durées d'amortissement
- Attribution marché de travaux – école - cimetière
- Travaux en cours - commissions
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **2011-024 DEBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par délibération en date du 3 mai 2011, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.123-1, L. 123-9 et L. 123-18 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Il porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune de TROSLY-LOIRE.

Le débat ayant eu lieu ce jour, il en ressort les éléments suivants :

4 grandes orientations d'urbanismes et d'aménagement ont été retenues :

- favoriser le développement de l'habitat ;
- accompagner le développement de l'habitat par la création d'un pôle scolaire et multifonctionnel.
- Maintenir et encourager le développement des activités économiques et de loisirs (artisanat, commerce, tertiaire et activité de loisirs) ;
- Permettre le maintien et le développement des activités agricoles ainsi que leur diversification ;

- Préserver les paysages et le cadre de vie en tenant compte des risques et en respectant le patrimoine naturel (Corridors écologiques, ZNIEFF...).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- décide de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune.

### **2011-025 : RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats de Madame Myriam SEIJS en tant qu'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ont été signés le 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour une durée de trois ans. Ces contrats sont renouvelables pour une durée de 3 ans maximum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide de renouveler les contrats de Madame Myriam SEIJS aux mêmes conditions que précédemment,

### **2011-026 : CREATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR LES USAGERS DE LA RUE DE L'ETANG**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 49,

Vu la délibération 2011-012 créant un budget annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide :

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la redevance d'assainissement, selon les tarifs suivants :

Part fixe : 66 €

Part Variable : 2 € / m<sup>3</sup>

La 1<sup>ère</sup> facturation sera faite en 2012. La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

### **2011-027 : FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 49,

Vu la délibération 2011-012 créant un budget annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide :

De fixer la durée d'amortissement ainsi :

Réseaux d'assainissement .....	50 ans
Stations d'épuration - Génie civil	
Ouvrages lourds .....	50 ans
Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc.	25 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable,	
Canalisations d'adduction d'eau.....	30 ans
Installation de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation).....	10 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières),	
installations de ventilation .....	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...) .....	4 ans

Bâtiments durables.....	30 ans
Bâtiments légers, abris.....	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Mobilier de bureau .....	10 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique) outillages..	5 ans
Matériel informatique .....	2 ans
Engins de travaux publics, véhicules.....	4 ans

Les subventions d'investissement seront amorties sur la même durée que les biens les finançant, sauf la subvention de la CARPI qui sera amortie sur 10 ans.

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

**2011-028 : OPERATIONS D'AFFECTATION ENTRE LA COMMUNE DE TROSLY LOIRE ET LE SERVICE ASSAINISSEMENT (OPERATIONS D'ORDRE NON-BUDGETAIRES)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 49,

Vu la délibération 2011-012 créant un budget annexe,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** le conseil municipal décide les modifications suivantes :

Budget Assainissement Trosly Loire  
Chez l'Affectataire

Débit	Montant	Intitulé	N°Inv	Durée d'amort	Crédit	Montant
223	29 301,91 €	Construction step		50	181	29 301,91 €
223	40 524,79 €	Contrôle technique step		50	181	40 524,79 €
223	75,00 €	Achat Parcelle A1272		50	181	75,00 €
223	3 846,58 €	Travaux step saep guny		15	181	3 846,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 748,28 €</b>				<b>TOTAL</b>	<b>73 748,28 €</b>

Débit	Montant	Intitulé	Durée d'amort	Crédit	Montant
181	50 000,00 €	subvention CARPI	10	131	50 000,00 €

Budget Commune de Trosly Loire  
Chez l'Affectant

Débit	Montant	Intitulé	N°Inventaire	acquisition	Amortt	Crédit	Montant
181	29 301,91 €	Construction step	92	2009	non	21318	29 301,91 €
181	40 524,79 €	Contrôle technique step	101	2010	non	2138	40 524,79 €
181	75,00 €	Achat Parcelle A1272	99	2010	non	2138	75,00 €
181	3 846,58 €	Travaux step saep guny		2011	non	21318	3 846,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 748,28 €</b>					<b>TOTAL</b>	<b>73 748,28 €</b>

Débit	Montant	Intitulé	Amortissable	Date	Crédit	Montant
1328	50 000,00 €	subvention CARPI	non	2009	181	50 000,00 €

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

**2011-029 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2011 sont insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire les modifications suivantes :

Article 64168 : - 7 000,00 €

Article 6112 + 7 000,00 €

### **2011-030 ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : 25% des dépenses budgétées en 2011

Chapitre 21 : 25 % des dépenses budgétées en 2011

### **TRAVAUX EN COURS - COMMISSION**

Dans le cadre des marchés de travaux :

1 - pour la pose de stores à l'école et la rénovation des fenêtres du petit logement, 4 entreprises ont répondu :

Menuiseries FANTOLI Pascal : stores à toiles : 1740.00 HT ; fenêtres PVC : 6444.00 HT

Thierry KAMINSKI Artisan : stores vénitiens : 1378.92 HT, fenêtres PVC : 5 139.28 HT

François HUVENOIT Artisan Menuisier : stores vénitiens : 1378.80 HT, fenêtres PVC : 5220 HT

Patrick RAGOT : stores à Bandes : 2310.89 HT, fenêtres 10 073.37 HT

Les Artisans HUVENOIT et KAMINSKI ont été retenus pour une partie des travaux, les stores des écoles et les fenêtres du petit logement pour Monsieur KAMINSKI et les fenêtres de la bibliothèque et celle de la Poste pour Monsieur HUVENOIT.

2 – concernant la restructuration du cimetière, 3 entreprises ont été consultées. La commission des travaux a choisi Monsieur GODEFROY Christian après étude des devis.

Concernant la propriété sise 44 route de Coucy-Le-Chateau, les travaux de déblaiement avancent.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne a proposé la vente d'un terrain situé juste au-dessus du cimetière. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à une proposition d'achat pour un prix raisonnable.

Un administré nous remercie pour la distribution de «l'avis aux habitants», petit rappel des règles de savoir vivre. Par contre, un Conseiller Municipal nous demande d'ajouter la prochaine fois celui de la loi interdisant les déjections canines sur les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire de séance :

François HUVENOIT